

Service Installations classées de la DDPP
et Unité départementale de la DREAL

**Arrêté préfectoral n°DDPP-DREAL UD38-2022- 2022-12-28
du 28 décembre 2022**

**portant création de secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de
Grenoble Alpes Métropole**

Le préfet de l'Isère,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'article 173 LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

Vu le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-6, R. 125-41 à R. 125-47, concernant les SIS, L. 556-2, R. 556-2 à R. 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R. 125-23 à R. 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires ;

Vu l'article L. 123-19-1 et suivants du code de l'environnement relatifs aux concertations du public hors procédure particulière ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles, R. 410-15-1, R. 431-16, R. 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur les terrains classés en SIS ;

Vu les articles R. 151-53 et R.161-8 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 08 novembre 2022 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise d'un arrêté de SIS sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole ;

Vu la consultation des collectivités concernées réalisée du 12 avril 2022 au 22 juin 2022, et l'information des propriétaires, réalisée entre le 18 mai 2022 et le 06 septembre 2022 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 21 septembre 2022 et le 21 octobre 2022 ;

Considérant que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général d'information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation ;

Considérant que, conformément à l'article R. 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 20 juin 2022, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément à l'article R. 125-4 II ;

Considérant que le public a fait l'objet d'une consultation du public entre le 21 septembre 2022 et le 21 octobre 2022 ;

Sur proposition du directeur départemental de la protection des populations et du chef de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Arrête

Article 1 : objet

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, sont créés, sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

SSP00098090102 : ZAC Vigny Musset - Îlot A à Grenoble ;
SSP00099590102 : ZAC Vigny Musset - Îlot G à Grenoble ;
SSP00101410102 : ZAC Vigny Musset - Îlot H à Grenoble ;
SSP00098270102 : ZAC Vigny Musset - Îlot M à Grenoble ;
SSP00098100102 : ZAC Vigny Musset - Îlot N à Grenoble ;
SSP40527890201 : Usine de la Croix Rouge-Neyrpic à Saint-Martin-d'Hères ;
SSP00107850101 : GOUBET SA à Noyarey ;
SSP06969920101 : EUROMASTER FRANCE à Saint-Martin d'Hères ;
SSP00094670102 : MINATEC à Grenoble ;
SSP5218900101 : DECHARGE PRESQU'ILE à Grenoble ;
SSP00117280101 : VFT SARL à Vizille ;
SSP00120160101 : ALP'IMPRIM à Le Pont-de-Claix.

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : publication

Les SIS mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet <http://georisques.gouv.fr> ainsi que sur le site internet des services de l'État en Isère.

Ces SIS sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document de planification en vigueur sur les communes citées à l'article 1, conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux articles L. 125-7 et L. 125-5 du code de l'environnement et sans préjudice de l'article L. 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immeuble situé en secteur d'information sur les sols, mentionné à l'article L. 125-6, fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre du L. 125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément à l'article L. 125-7, à défaut de communiquer ces informations et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la

résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : notifications

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Article 5 : publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Grenoble, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté ou de sa publication.

Article 7 : exécution

La secrétaire générale de la préfecture de l'Isère et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de Grenoble Alpes Métropole et dont copie sera adressée aux maires des communes de Grenoble, Saint-Martin d'Hères, Noyarey, Vizille et Le Pont-de-Claix.

Le préfet
Pour le préfet, par délégation
La Secrétaire Générale
Signé : Eléonore LACROIX

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ZAC Vigny Musset - Ilot A à GRENOBLE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Nom : ZAC Vigny Musset - Ilot A
Adresse : r alfred de vigny
Commune principale : GRENOBLE (38185)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 52.10B - Entreposage et stockage non frigorifique
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 29/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00098090102

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Le site de l'Ilot A est situé sur des anciennes parcelles qui ont appartenu à la DDE et à la société COLAS.

Des pollutions résiduelles aux métaux, PCB, COHV et HAP sont présentes dans les sols.

Le site a fait l'objet d'un réaménagement en commerces et logements.

Les calculs de risques sanitaires pour l'îlot A, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'îlot A et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.3 m au droit des voiries ;
- Nappe située à au moins 0.3 m sous la dalle inférieure du 2^{ème} sous-sol ;
- La teneur en PCB dans la nappe au droit du coté Est doit être inférieure ou égale à 10 ug/l ;
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures ;
- Épaisseur de dalle de fondation > 0.2 m et de séparation entre le parking et le rez de chaussée du bâtiment > 0.15m ;
- Taux de ventilation > 0.5 fois par heure dans les parkings et les bâtiments.

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Description³ :

Dans le courant des années 2000, la SAGES a conduit un projet de réaménagement de la ZAC « Vigny-Musset » à Grenoble comprenant notamment la construction d'immeubles d'habitations et d'une maison d'accueil pour personnes âgées. Cette ZAC comprenant 8 parcelles a accueilli par le passé les sites industriels METALISERE, COLAS et DDE.

Dans ce cadre, des investigations environnementales ont été réalisées au droit de la ZAC.

Synthèse des investigations:

- 26 fosses à la pelle mécanique ont été réalisées jusqu'à une profondeur de 4m ;
- 3 piézomètres ont été mis en place afin d'analyser la qualité des eaux souterraines ;
- 4 sondages de prélèvement de gaz ont été effectués afin de caractériser l'aspect volatil des polluants.

Les paramètres mesurés dans les sols et dans les eaux souterraines sont:

- HAP ;
- PCB ;
- COHV ;
- BTEX ;
- Métaux.

Les analyses indiquaient la présence de métaux (cuivre, nickel, chrome et plomb) dans la couche superficielle du sol à des teneurs dépassant les valeurs seuils (VS) en usage à l'époque (2000). Il en est de même pour les PCB et COHV (trichlorométhane, trichloréthylène et tétrachloroéthylène) et quelques HAP (dont du Naphtalène) qui ont été retrouvés à des teneurs supérieures à la VS.

En ce qui concerne l'impact dans les eaux souterraines, il avait été constaté la présence de tetrachloroéthylène et de PCB dans la nappe.

Des travaux de dépollutions de ces parcelles ont été réalisés. Compte tenu de la présence de pollutions résiduelles aux métaux, PCB et COHV dans les sols, la ville de Grenoble via la société d'aménagement Grenoble Espace Sud (SAGES) a fait réaliser des études de risques sanitaires par îlots afin de vérifier la compatibilité sanitaire de l'état des terrains avec l'usage résidentiel prévu. Les calculs, pour l'îlot A, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'îlot A et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.3 m au droit des voiries ;
- Nappe située à au moins 0.3 m sous la dalle inférieure du 2 ème sous-sol ;
- La teneur en PCB dans la nappe au droit du coté Est doit être inférieure ou égale à 10 ug/l ;
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du

- parking vers les niveaux supérieures ;
- Épaisseur de dalle de fondation > 0.2 m et de séparation entre le parking et le rez de chaussée du bâtiment > 0.15m ;
 - Taux de ventilation > 0.5 fois par heure dans les parkings et les bâtiments.

En outre, la qualité des eaux souterraines au droit de la ZAC Vigny-Musset a fait l'objet d'un contrôle trimestriel depuis 2004 prescrit par arrêté préfectoral n°2004-01913 du 13 février 2004, puis d'un contrôle semestriel depuis 2008. La surveillance des eaux souterraines a été réalisée pendant 15 ans au droit de la ZAC Vigny-Musset.

Sur la période 2014-2018, les résultats d'analyses des eaux souterraines mettent en évidence :

- la présence de COHV à des teneurs stables et similaires entre l'amont et l'aval du site ; ces teneurs sont parfois légèrement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (10 g/l). La présence de ces dépassements en amont du site (Pz11) montrent que l'origine de la présence de ces COHV est extérieure à la ZAC Vigny-Musset ;
- la présence de traces d'hydrocarbures à des teneurs proches des limites de quantification du laboratoire, en amont comme en aval du site, uniquement en décembre 2018 (jamais détecté auparavant). Ces traces, non significatives ne semblent pas résulter de la présence d'une source de contamination au droit du site, en raison de leur présence en amont du site ;
- l'absence de quantification des PCB dans les eaux souterraines depuis a minima 2014.

Les valeurs mesurées dans les eaux souterraines étant globalement stables sur ces quatre dernières années et ne présentant pas de risques sanitaires au regard des études de risques sanitaires menées dans les années 2000, le préfet a donné un avis favorable en août 2019 à la demande de la SAGES relative à l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines au droit ZAC Vigny-Musset.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

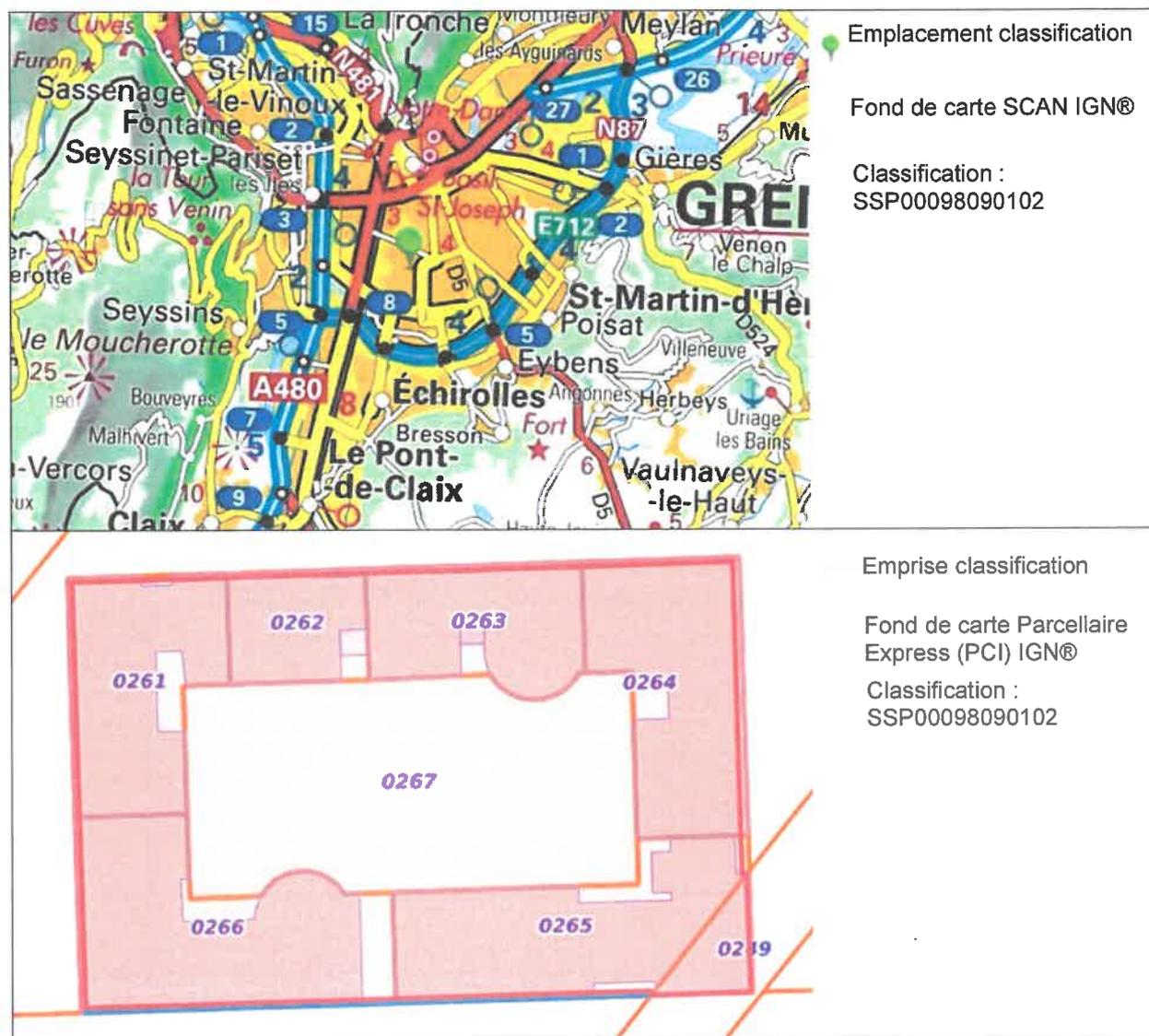
Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	ER	0249	38
Grenoble	1	ER	0261	38
Grenoble	1	ER	0262	38
Grenoble	1	ER	0263	38
Grenoble	1	ER	0264	38
Grenoble	1	ER	0265	38

Grenoble	1	ER	0266	38
Grenoble	1	ER	0267	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) : Long. :637311.4277576896, Lat. :5647808.23671038

Superficie estimée : 6597 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ZAC Vigny Musset - Ilot G à GRENOBLE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Nom : ZAC Vigny Musset - Ilot G

Adresse : av marie reynoard

Commune principale : GRENOBLE (38185)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : A - Agriculture et forêts

Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 29/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00099590102

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : L'occupation de l'îlot G a principalement été agricole. Une gravière été implantée sur la partie Ouest du site qui a été remblayée en 1956. En 1964, le site de l'îlot G été occupé par des bâtiments probablement à l'usage de la société SCI YODA.

Des pollutions résiduelles aux métaux, PCB, COHV et HAP sont présentes dans les sols.

Le site a fait l'objet d'un réaménagement en commerces et logements.

Les calculs de risques sanitaires pour l'îlot G indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'îlot G et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.2 m au droit des voiries et 0.5 m au droit des jardins ;
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieurs;
- La surface de la dalle libre sans reprise de fondation doit être de 20m2;
- Épaisseur de dalle de fondation > 16 cm;
- Taux de ventilation > 18 fois par jour dans les parkings et > 6 fois par jour dans les bâtiments.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Description³ :

Dans le courant des années 2000, la SAGES a conduit un projet de réaménagement de la ZAC « Vigny-Musset » à Grenoble comprenant notamment la construction d'immeubles d'habitations et d'une maison d'accueil pour personnes âgées. Cette ZAC comprenant 8 parcelles a accueilli par le passé les sites industriels METALISERE, COLAS et DDE. Dans ce cadre, des investigations environnementales ont été réalisées au droit de la ZAC.

Synthèse des investigations:

- 6 fosses à la pelle mécanique ont été réalisées jusqu'à une profondeur de 4m ;
- 4 sondages de prélèvement de gaz ont été effectués afin de caractériser l'aspect volatil des polluants.

Les paramètres mesurés dans les sols et dans les eaux souterraines sont: HCT, HAP, PCB, COHV, BTEX et métaux.

Les analyses indiquaient la présence de métaux (cuivre, chrome et plomb) dans la couche superficielle du sol à des teneurs dépassant les valeurs seuils en vigueur à l'époque (2000). Des traces de xylènes et HAP ont également été retrouvées.

En ce qui concerne l'impact dans les eaux souterraines, il avait été constaté la présence de tetrachloroéthylène et trichloroéthylène.

Compte tenu de la présence de pollutions résiduelles aux métaux, PCB et COHV dans les sols, la ville de Grenoble via la société d'aménagement Grenoble Espace Sud (SAGES) a fait réaliser des études de risques sanitaires par îlots afin de vérifier la compatibilité sanitaire de l'état des terrains avec l'usage résidentiel prévu. Les calculs, pour l'îlot G, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'îlot G et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.2 m au droit des voiries et 0.5 m au droit des jardins ;
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures;
- La surface de la dalle libre sans reprise de fondation doit être de 20m²;
- Épaisseur de dalle de fondation > 16 cm;
- Taux de ventilation > 18 fois par jour dans les parkings et > 6 fois par jour dans les bâtiments ;

En outre, la qualité des eaux souterraines au droit de la ZAC Vigny-Musset a fait l'objet d'un contrôle trimestriel depuis 2004 prescrit par arrêté préfectoral n°2004-01913 du 13 février 2004, puis d'un contrôle semestriel depuis 2008. La surveillance des eaux souterraines a été réalisée pendant 15 ans au droit de la ZAC Vigny-Musset. Sur la période 2014-2018, les résultats d'analyses des eaux souterraines mettent en évidence :

- la présence de COHV à des teneurs stables et similaires entre l'amont

et l'aval du site ; ces teneurs sont parfois légèrement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (10 g/l). La présence de ces dépassements en amont du site (Pz11) montrent que l'origine de la présence de ces COHV est extérieure à la ZAC Vigny-Musset ;

- la présence de traces d'hydrocarbures à des teneurs proches des limites de quantification du laboratoire, en amont comme en aval du site, uniquement en décembre 2018 (jamais détecté auparavant). Ces traces, non significatives ne semblent pas résulter de la présence d'une source de contamination au droit du site, en raison de leur présence en amont du site ;

- l'absence de quantification des PCB dans les eaux souterraines depuis a minima 2014.

Les valeurs mesurées dans les eaux souterraines étant globalement stables sur ces quatre dernières années et ne présentant pas de risques sanitaires au regard des études de risques sanitaires menées dans les années 2000, le préfet a donné un avis favorable en août 2019 à la demande de la SAGES relative à l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines au droit ZAC Vigny-Musset.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	ER	0298	38
Grenoble	1	ER	0299	38
Grenoble	1	ER	0300	38
Grenoble	1	ER	0301	38
Grenoble	1	ER	0302	38
Grenoble	1	ER	0303	38

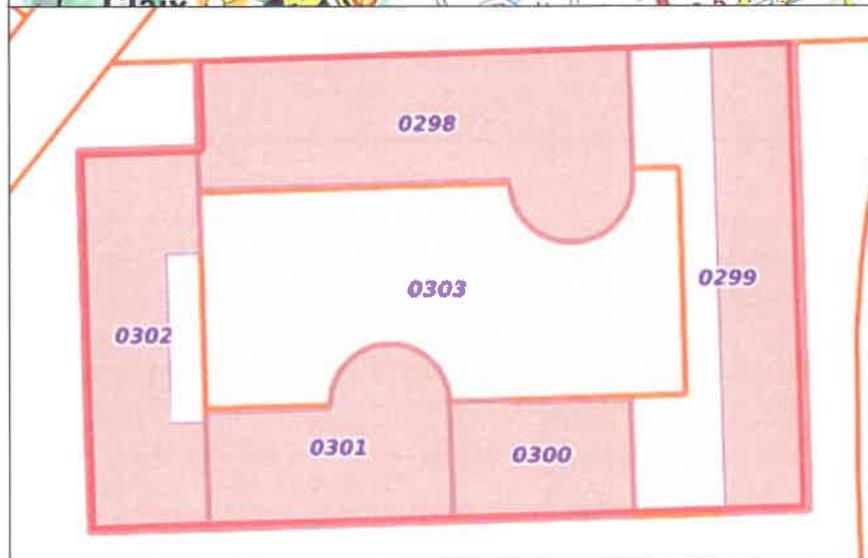
Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP00099590102



Emprise classification

Fond de carte Parcellaire
Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP00099590102

Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :637567.1392006499, Lat. :5647967.44864545

Superficie estimée :

6305 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ZAC Vigny Musset - Ilot H à GRENOBLE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Nom : ZAC Vigny Musset - Ilot H
Adresse : av marie reynoard
Commune principale : GRENOBLE (38185)
Communes secondaires Non renseigné
Activités : 38.32Z - Récupération de déchets triés
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 29/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00101410102

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Le site de l'îlot H de la ZAC de Vigny Musset été anciennement occupé par la société METALISERE spécialisée dans le récupération des ferrailles et métaux non ferreux industriels.

Des pollutions résiduelles aux métaux, PCB, COHV et HAP sont présentes dans les sols.

Le site a fait l'objet d'un réaménagement en commerces et logements.

Les calculs de risques sanitaires pour l'îlot H en date du 30/06/2005, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'îlot H et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.2m au droit des voiries et 0.5 m au droit des jardins ;
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieurs ;
- La surface de la dalle libre sans reprise de fondation doit être de 20 m² ;
- Épaisseur de dalle de fondation > 25 cm ;
- Taux de ventilation minimums des sous-sols et des bâtiments à respecter.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Description³ :

Dans le courant des années 2000, la SAGES a conduit un projet de réaménagement de la ZAC « Vigny-Musset » à Grenoble comprenant notamment la construction d'immeubles d'habitations et d'une maison d'accueil pour personnes âgées. Cette ZAC comprenant 8 parcelles a accueilli par le passé les sites industriels METALISERE, COLAS et DDE. Dans ce cadre, des investigations environnementales ont été réalisées au droit de la ZAC.

Synthèse des investigations:

- 13 fosses à la pelle mécanique ont été réalisées jusqu'à une profondeur de 4.5m ;
- 2 sondages de prélèvement de gaz ont été effectués afin de caractériser l'aspect volatil des polluants ;
- 6 campagnes d'analyses dans le PZ5, 2 dans le pz8.

Les paramètres mesurés dans les sols et dans les eaux souterraines sont: HCT, HAP, PCB, COHV, BTEX et métaux.

Les analyses indiquaient la présence de traces de métaux lourds dans la couche superficielle du sol. Des traces de PCB ont été retrouvées.

En ce qui concerne l'impact dans les eaux souterraines, il avait été constaté la présence de tetrachloroéthylène et trichloroéthylène.

Des travaux de dépollutions de ces parcelles ont été réalisés. Compte tenu de la présence de pollutions résiduelles aux métaux, PCB et COHV dans les sols, la ville de Grenoble via la société d'aménagement Grenoble Espace Sud (SAGES) a fait réaliser des études de risques sanitaires par îlots afin de vérifier la compatibilité sanitaire de l'état des terrains avec l'usage résidentiel prévu.

Les calculs, pour l'îlot H en date du 30/06/2005, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'îlot H et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.2m au droit des voiries et 0.5 m au droit des jardins ;
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures ;
- La surface de la dalle libre sans reprise de fondation doit être de 20 m² ;
- Épaisseur de dalle de fondation > 25 cm ;
- Taux de ventilation minimums des sous-sols et des bâtiments à respecter.

En outre, la qualité des eaux souterraines au droit de la ZAC Vigny-Musset a fait l'objet d'un contrôle trimestriel depuis 2004 prescrit par arrêté préfectoral n°2004-01913 du 13 février 2004, puis d'un contrôle semestriel depuis 2008. La surveillance des eaux souterraines a été réalisée pendant 15 ans au droit de la ZAC Vigny-Musset. Sur la période 2014-2018, les résultats d'analyses des eaux souterraines mettent en évidence :

- la présence de COHV à des teneurs stables et similaires entre l'amont et l'aval du site ; ces teneurs sont parfois légèrement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (10 g/l). La présence de ces dépassements en amont du site (Pz11) montrent que l'origine de la présence de ces COHV est extérieure à la ZAC Vigny-Musset ;
- la présence de traces d'hydrocarbures à des teneurs proches des limites de quantification du laboratoire, en amont comme en aval du site, uniquement en décembre 2018 (jamais détecté auparavant). Ces traces, non significatives ne semblent pas résulter de la présence d'une source de contamination au droit du site, en raison de leur présence en amont du site ;
- l'absence de quantification des PCB dans les eaux souterraines depuis a minima 2014.

Les valeurs mesurées dans les eaux souterraines étant globalement stables sur ces quatre dernières années et ne présentant pas de risques sanitaires au regard des études de risques sanitaires menées dans les années 2000, le préfet a donné un avis favorable en août 2019 à la demande de la SAGES relative à l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines au droit ZAC Vigny-Musset.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

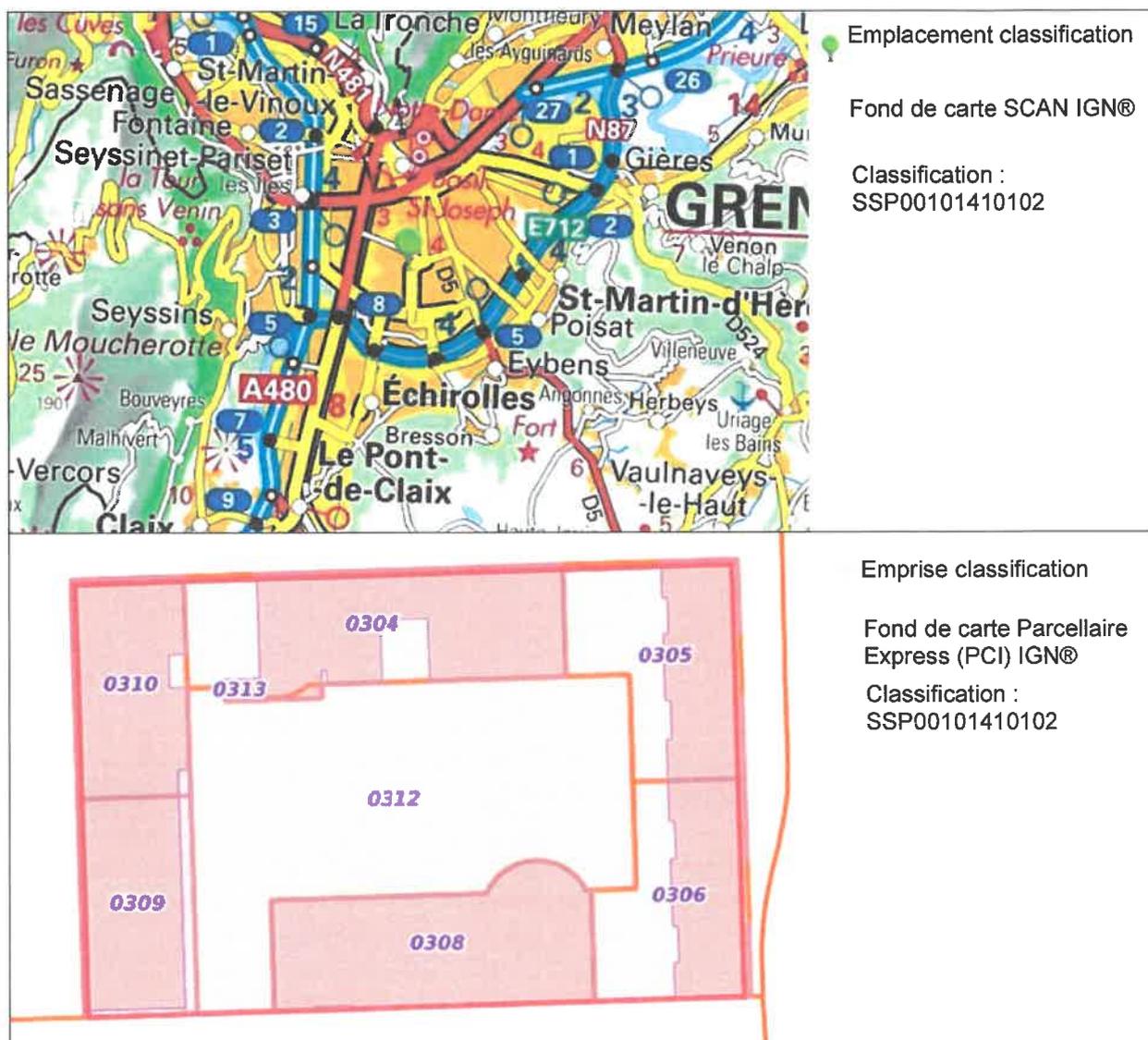
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	ER	0304	38
Grenoble	1	ER	0305	38
Grenoble	1	ER	0306	38
Grenoble	1	ER	0308	38
Grenoble	1	ER	0309	38
Grenoble	1	ER	0310	38
Grenoble	1	ER	0312	38
Grenoble	1	ER	0313	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :637581.6139838332, Lat. :5647832.197277334

Superficie estimée :

6578 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ZAC Vigny Musset - Ilot M à GRENOBLE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 29/10/2021

Nom : ZAC Vigny Musset - Ilot M
Adresse : r alfred de vigny
Commune principale : GRENOBLE (38185)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 38.32Z - Récupération de déchets triés
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 29/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00098270102

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Le site de l'Ilot M est implanté sur ds anciennes parcelles ayant appartenu à la société METALISERE, et à la DDE de l'époque.

Des pollutions résiduelles aux métaux, PCB, COHV et HAP sont présentes dans les sols.

Le site a fait l'objet d'un réaménagement en commerces et logements.

Les calculs de risques sanitaires pour l'Ilot M, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'Ilot M et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Présence d'un vide sanitaire en dépression sous la partie du bâtiment sans sous-sol ;
- Nappe située à au moins 2.3 m sous la dalle du sous-sol du bâtiment ;
- La surface d'une dalle libre sans reprise de fondation doit être au minimum de 50 m² au niveau du sous-sol ;
- Épaisseur de dalle de fondation > 0.15 m et de séparation entre le parking et le rez de chaussée du bâtiment > 0.2 m ;
- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.3 m au droit des voiries et des jardins ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures ;
- Hauteur du sous-sol (> ou égale à 2.1 m) et du rez de chaussée (> ou

égale à 2.5 m) ;

- Taux de ventilation supérieur ou égale à 6.8 volumes par heure dans les sous-sols et 1 volume par heure dans le bâtiment;

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Description³ :

Dans le courant des années 2000, la SAGES a conduit un projet de réaménagement de la ZAC « Vigny-Musset » à Grenoble comprenant notamment la construction d'immeubles d'habitations et d'une maison d'accueil pour personnes âgées. Cette ZAC comprenant 8 parcelles a accueilli par le passé les sites industriels METALISERE, COLAS et DDE. Dans ce cadre, des investigations environnementales ont été réalisées au droit de la ZAC.

Synthèse des investigations :

- 8 fosses à la pelle mécanique ont été réalisées jusqu'à une profondeur de 4m ;
- Réseau piézométrique de la ZAC (9 PZ) ont été mis en place afin de mesurer la qualité des eaux souterraines ;
- 3 sondages de prélèvement de gaz ont été effectué afin de caractériser l'aspect volatil des polluants.

Les paramètres mesurés dans les sols et dans les eaux souterraines sont: HAP, PCB, COHV, BTEX et métaux.

Les analyses indiquaient la présence de métaux (cuivre, nickel, chrome et plomb) dans la couche superficielle du sol à des teneurs dépassant les valeurs seuils (VS) en vigueur à l'époque (2000). Il en est de même pour les PCB qui ont été retrouvés à des teneurs supérieures à la VS.

En ce qui concerne l'impact dans les eaux souterraines, il avait été constaté la présence de traces de solvants chlorés mais inférieures aux valeurs guide.

Compte tenu de la présence de pollutions résiduelles aux métaux, PCB et COHV dans les sols, la ville de Grenoble via la société d'aménagement Grenoble Espace Sud (SAGES) a fait réaliser des études de risques sanitaires par îlots afin de vérifier la compatibilité sanitaire de l'état des terrains avec l'usage résidentiel prévu.

Les calculs, pour l'îlot M, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'îlot M et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Présence d'un vide sanitaire en dépression sous la partie du bâtiment sans sous-sol ;
- Nappe située à au moins 2.3 m sous la dalle du sous-sol du bâtiment ;
- La surface d'une dalle libre sans reprise de fondation doit être au minimum de 50 m² au niveau du sous-sol ;
- Épaisseur de dalle de fondation > 0.15 m et de séparation entre le parking et le rez de chaussée du bâtiment > 0.2 m ;
- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.3 m au droit des voiries et des jardins ;

- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures ;
- Hauteur du sous-sol (> ou égale à 2.1 m) et du rez de chaussée (> ou égale à 2.5 m) ;
- Taux de ventilation supérieur ou égale à 6.8 volumes par heure dans les sous-sols et 1 volume par heure dans le bâtiment;

En outre, la qualité des eaux souterraines au droit de la ZAC Vigny-Musset a fait l'objet d'un contrôle trimestriel depuis 2004 prescrit par arrêté préfectoral n°2004-01913 du 13 février 2004, puis d'un contrôle semestriel depuis 2008. La surveillance des eaux souterraines a été réalisée pendant 15 ans au droit de la ZAC Vigny-Musset. Sur la période 2014-2018, les résultats d'analyses des eaux souterraines mettent en évidence :

- la présence de COHV à des teneurs stables et similaires entre l'amont et l'aval du site ; ces teneurs sont parfois légèrement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (10 g/l). La présence de ces dépassements en amont du site (Pz11) montrent que l'origine de la présence de ces COHV est extérieure à la ZAC Vigny-Musset ;
- la présence de traces d'hydrocarbures à des teneurs proches des limites de quantification du laboratoire, en amont comme en aval du site, uniquement en décembre 2018 (jamais détecté auparavant). Ces traces, non significatives ne semblent pas résulter de la présence d'une source de contamination au droit du site, en raison de leur présence en amont du site ;
- l'absence de quantification des PCB dans les eaux souterraines depuis a minima 2014.

Les valeurs mesurées dans les eaux souterraines étant globalement stables sur ces quatre dernières années et ne présentant pas de risques sanitaires au regard des études de risques sanitaires menées dans les années 2000, le préfet a donné un avis favorable en août 2019 à la demande de la SAGES relative à l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines au droit ZAC Vigny-Musset.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

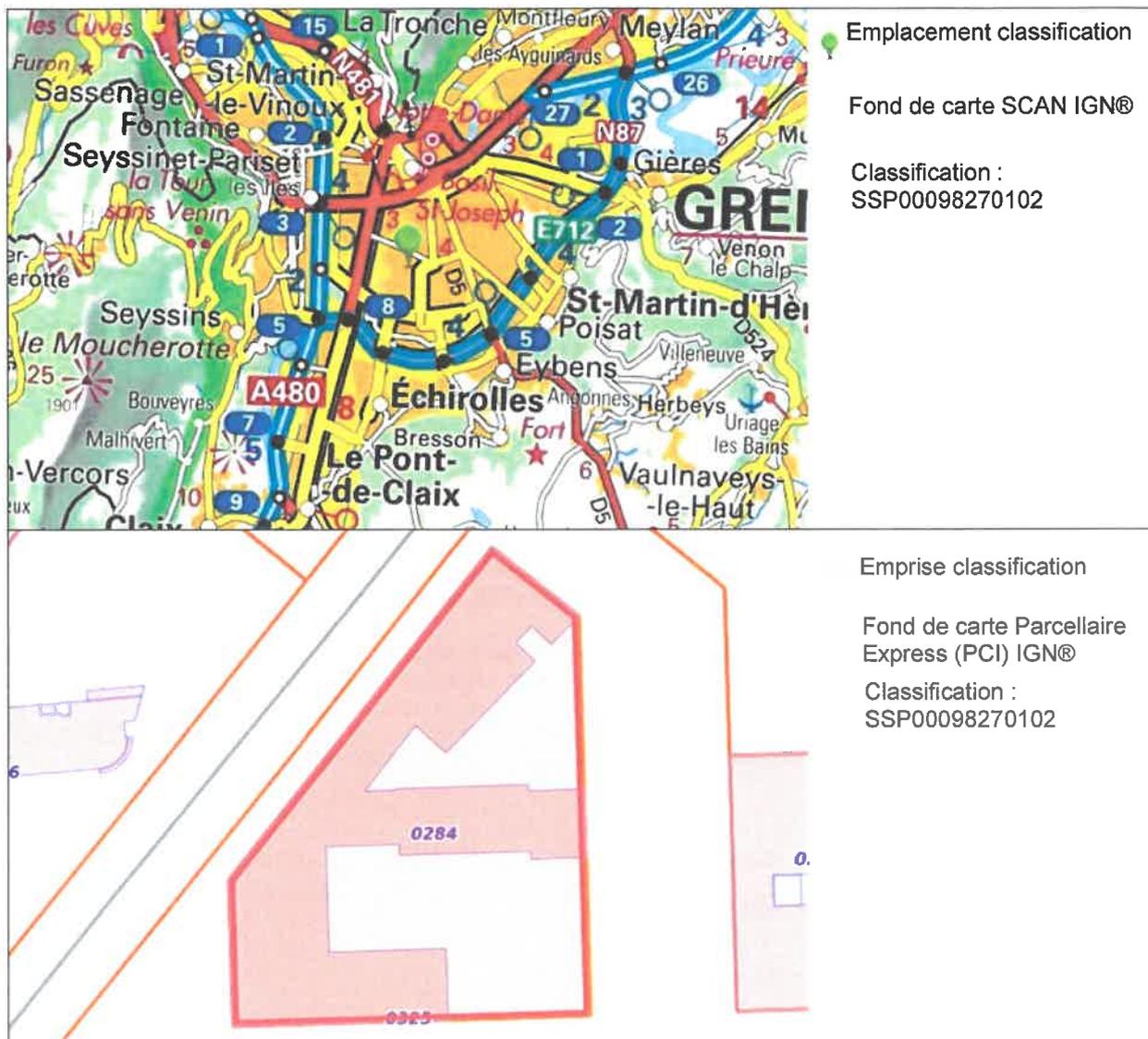
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	ER	0284	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :637300.1918136, Lat. :5647953.7328098

Superficie estimée :

3605 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ZAC Vigny Musset - Ilot N à GRENOBLE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Nom : ZAC Vigny Musset - Ilot N
Adresse : r alfred de vigny
Commune principale : GRENOBLE (38185)
Communes secondaires Non renseigné
Activités : 38.32Z - Récupération de déchets triés
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 29/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00098100102

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : La partie Est de l'ilot N se trouve sur une parcelle ayant appartenu à la société METALISERE, son centre se situe sur le tracé de l'ancienne voirie tandis que la partie Ouest recouvre une zone sur laquelle se situait une gravière remblayée en 1956.

Des pollutions résiduelles aux métaux, PCB, COHV et HAP sont présentes dans les sols.

Le site a fait l'objet d'un réaménagement en commerces et logements.

Les calculs de risques sanitaires pour l'ilot N indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'ilot N et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.5 m au droit des voiries et des jardins ;
- Nappe située à au moins 2.5 m sous la dalle inférieure du 2ème sous-sol ;
- La teneur en PCB dans la nappe au droit du coté Est doit être inférieure ou égale à 10 ug/l ;
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures;
- Épaisseur de dalle de fondation > 0.2 m et de séparation entre le parking et le rez de chaussée du bâtiment > 0.15 m ;

- Taux de ventilation > 2 fois par heure dans les parkings et > 1 fois dans les bâtiments

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Description³ : Dans le courant des années 2000, la SAGES a conduit un projet de réaménagement de la ZAC « Vigny-Musset » à Grenoble comprenant notamment la construction d'immeubles d'habitations et d'une maison d'accueil pour personnes âgées. Cette ZAC comprenant 8 parcelles a accueilli par le passé les sites industriels METALISERE, COLAS et DDE. Dans ce cadre, des investigations environnementales ont été réalisées au droit de la ZAC.

Synthèse des investigations :

- 10 fosses à la pelle mécanique ont été réalisées jusqu'à une profondeur de 4 m ;
- 3 piézomètres ont été mis en place afin de mesurer la qualité des eaux souterraines ;
- 4 sondages de prélèvement de gaz ont été effectués afin de caractériser l'aspect volatil des polluants.

Les paramètres mesurés dans les sols et dans les eaux souterraines sont: HAP, PCB, COHV, BTEX et métaux.

Les analyses indiquaient la présence de métaux (cuivre, nickel, chrome et plomb) dans la couche superficielle du sol à des teneurs dépassant les valeurs seuils (VS) en vigueur à l'époque. Il en est de même pour les PCB, COHV (trichloréthylène) et xylène qui ont été retrouvés à des teneurs supérieures à la VS.

En ce qui concerne l'impact dans les eaux souterraines, il avait été constaté la présence de tetrachloroéthylène en amont du site. Pour les autres paramètres, ceux-ci n'ont pas été retrouvés dans la nappe.

Compte tenu de la présence de pollutions résiduelles aux métaux, PCB et COHV dans les sols, la ville de Grenoble via la société d'aménagement Grenoble Espace Sud (SAGES) a fait réaliser des études de risques sanitaires par îlots afin de vérifier la compatibilité sanitaire de l'état des terrains avec l'usage résidentiel prévu. Les calculs, pour l'îlot N, indiquent qu'il y a compatibilité entre les teneurs présentes dans les sols et la nappe présente au droit de l'îlot N et le projet d'aménagement sous réserve de la prise en compte d'un certain nombre de contraintes décrites ci-dessus :

- Absence de cultures ou d'arbres fruitiers implantés dans le sol en place ;
- Épaisseur de remblai d'au moins 0.5 m au droit des voiries et des jardins ;
- Nappe située à au moins 2.5 m sous la dalle inférieure du 2ème sous-sol ;
- La teneur en PCB dans la nappe au droit du côté Est doit être inférieure ou égale à 10 ug/l ;
- Règles de gestion du site prévenant à long terme la remise en surface de terres polluées ;
- Il ne doit pas y avoir de voie de circulation préférentielle de gaz du parking vers les niveaux supérieures;
- Épaisseur de dalle de fondation > 0.2 m et de séparation entre le

parking et le rez de chaussée du bâtiment > 0.15 m ;

- Taux de ventilation > 2 fois par heure dans les parkings et > 1 fois dans les bâtiments ;

En outre, la qualité des eaux souterraines au droit de la ZAC Vigny-Musset a fait l'objet d'un contrôle trimestriel depuis 2004 prescrit par arrêté préfectoral n°2004-01913 du 13 février 2004, puis d'un contrôle semestriel depuis 2008. La surveillance des eaux souterraines a été réalisée pendant 15 ans au droit de la ZAC Vigny-Musset. Sur la période 2014-2018, les résultats d'analyses des eaux souterraines mettent en évidence :

- la présence de COHV à des teneurs stables et similaires entre l'amont et l'aval du site ; ces teneurs sont parfois légèrement supérieures à la limite de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (10 g/l). La présence de ces dépassements en amont du site (Pz11) montrent que l'origine de la présence de ces COHV est extérieure à la ZAC Vigny-Musset ;

- la présence de traces d'hydrocarbures à des teneurs proches des limites de quantification du laboratoire, en amont comme en aval du site, uniquement en décembre 2018 (jamais détecté auparavant). Ces traces, non significatives ne semblent pas résulter de la présence d'une source de contamination au droit du site, en raison de leur présence en amont du site ;

- l'absence de quantification des PCB dans les eaux souterraines depuis a minima 2014.

Les valeurs mesurées dans les eaux souterraines étant globalement stables sur ces quatre dernières années et ne présentant pas de risques sanitaires au regard des études de risques sanitaires menées dans les années 2000, le préfet a donné un avis favorable en août 2019 à la demande de la SAGES relative à l'arrêt de la surveillance des eaux souterraines au droit ZAC Vigny-Musset.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

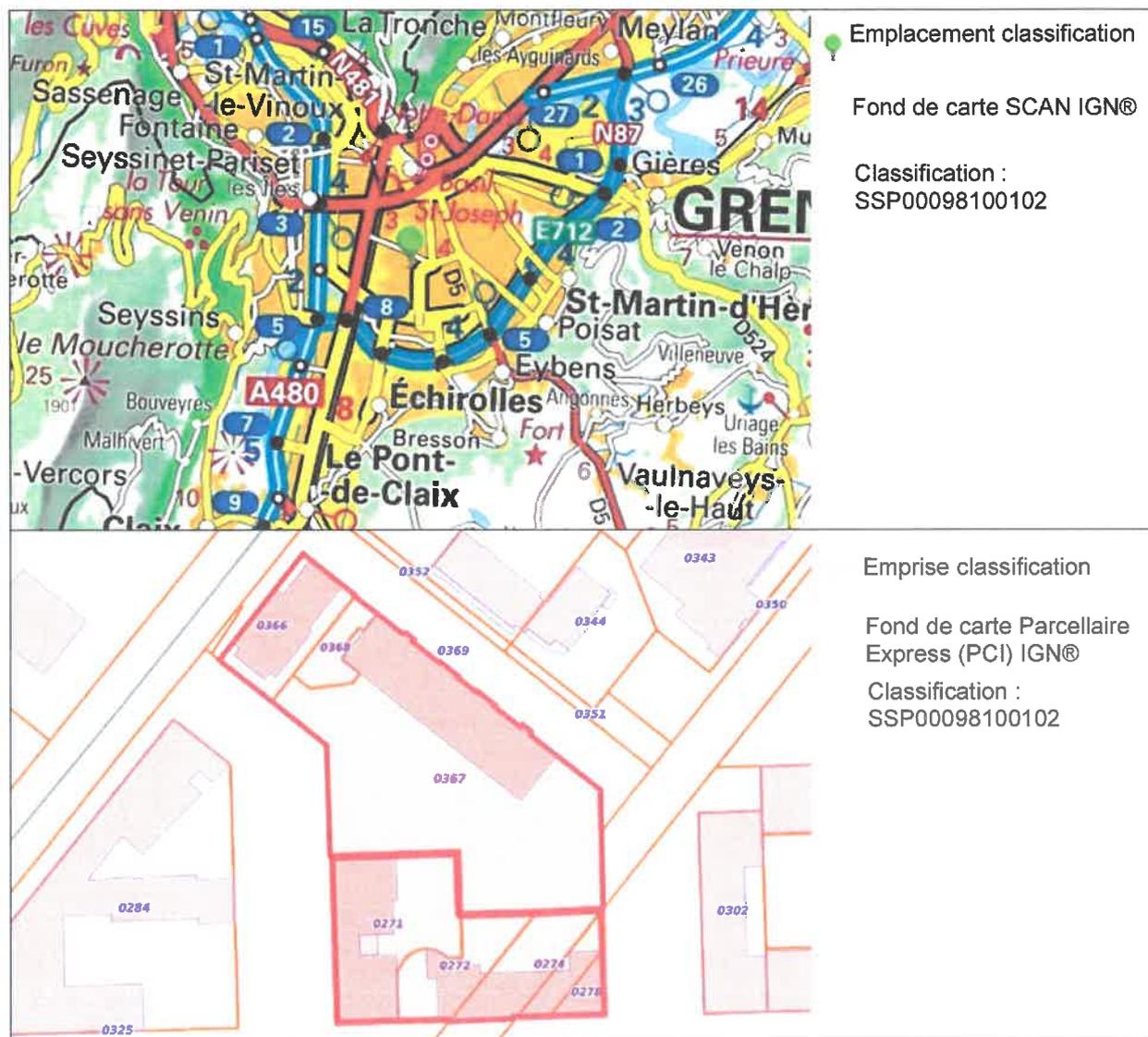
Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	ER	0247	38
Grenoble	1	ER	0271	38
Grenoble	1	ER	0272	38
Grenoble	1	ER	0274	38
Grenoble	1	ER	0278	38
Grenoble	1	ER	0366	38

Grenoble	1	ER	0367	38
Grenoble	1	ER	0368	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :637418.0664900545, Lat. :5647977.420457893

Superficie estimée :

7269 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS Usine de la Croix Rouge - NEYRPIC à SAINT MARTIN D'HERES

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 17/12/2021

Nom : Usine de la Croix Rouge - NEYRPIC

Adresse : av ambroise croizat

Commune principale : SAINT MARTIN D'HERES (38421)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : 28.5D - Mécanique générale

Description : Le site a accueilli de nombreuses activités industrielles depuis 1900, notamment des activités de fabrication de grands équipements hydrauliques et mécaniques, fabrication de transformateurs en pyralène, fabrication d'armes, fonderie...

Les principales sociétés qui ont occupé le site sont ALSTHOM ATLANTIQUE DIVISION (ex-NEYRET-BEYLIER / NEYRPIC), CATERPILLAR, ACEG, ECTRA, DECALP.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 20/12/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP40527890201

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Le site a accueilli de nombreuses activités industrielles depuis 1900, notamment des activités de fabrication de grands équipements hydrauliques et mécaniques, fabrication de transformateurs en pyralène, fabrication d'armes, fonderie...

Les principales sociétés qui ont occupé le site sont ALSTHOM ATLANTIQUE DIVISION (ex-NEYRET-BEYLIER / NEYRPIC), CATERPILLAR, ACEG, ECTRA, DECALP.

Des diagnostics environnementaux réalisés en 2017 et 2018 dans le cadre d'un projet de reconversion du site mettent en évidence des pollutions des sols notamment aux hydrocarbures et aux PCB.

Des hydrocarbures volatils, HAP, COHV, BTEX sont détectés dans les gaz du sol. Des impacts en COHV, hydrocarbures, BTEX et PCB sont également observés dans les eaux souterraines.

Ces pollutions apparaissent liées aux activités historiques du site, datant de plus de trente ans.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/12/2021

Description³ : Le site a accueilli de nombreuses activités industrielles depuis 1900, notamment des activités de fabrication de grands équipements hydrauliques et mécaniques, fabrication de transformateurs en pyralène, fabrication d'armes, fonderie... Les principales sociétés qui ont occupé le site sont ALSTHOM ATLANTIQUE DIVISION (ex-NEYRET-BEYLIER / NEYRPIC), CATERPILLAR, ACEG, ECTRA, DECALP.

Des diagnostics environnementaux réalisés en 2017 et 2018 dans le cadre d'un projet de reconversion du site mettent en évidence des pollutions des sols notamment aux hydrocarbures et aux PCB.

Des hydrocarbures volatils, HAP, COHV, BTEX sont détectés dans les gaz du sol. Des impacts en COHV, hydrocarbures, BTEX et PCB sont également observés dans les eaux souterraines.

Ces pollutions apparaissent liées aux activités historiques du site, datant de plus de trente ans.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

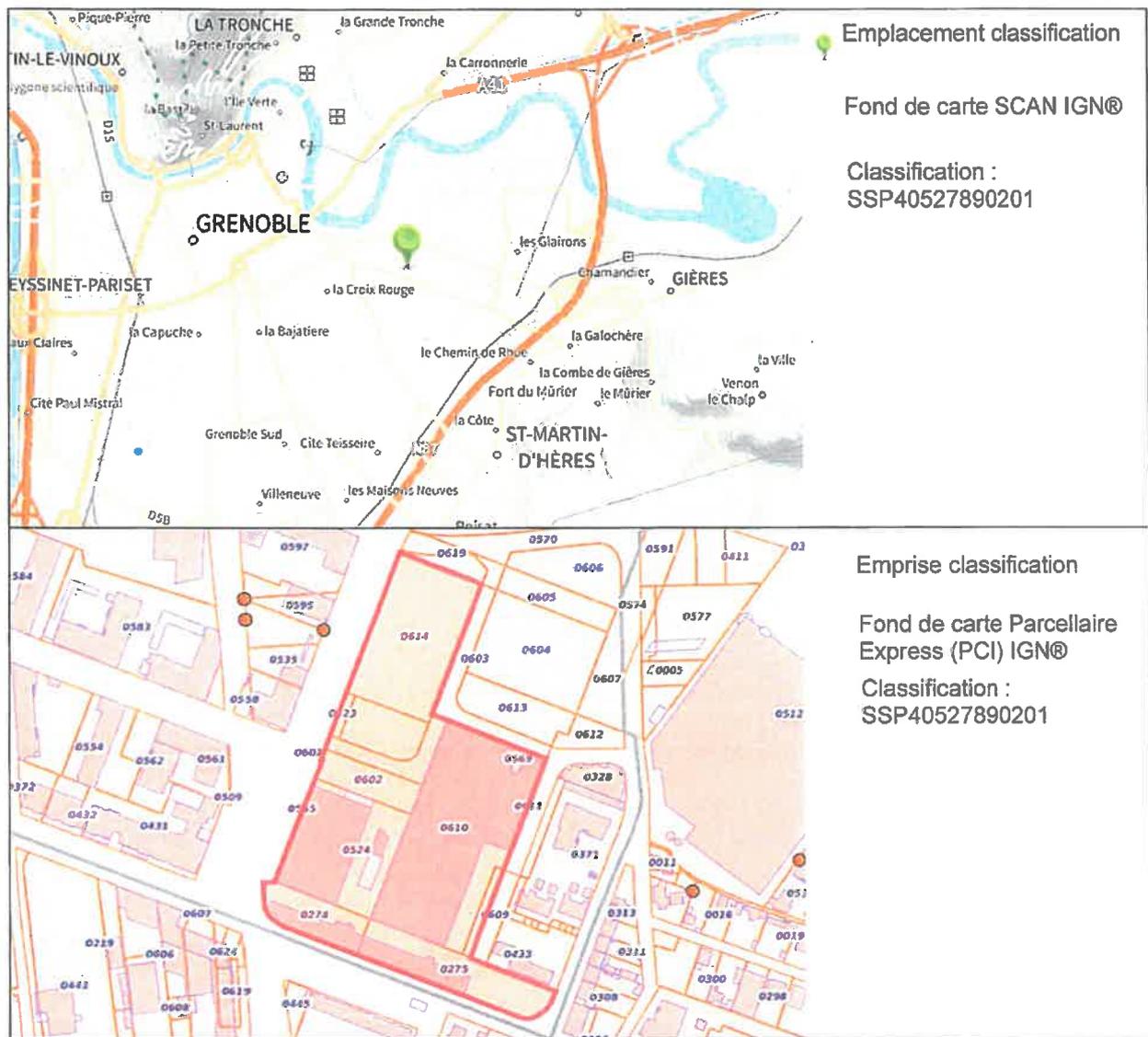
Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0274	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0275	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0446	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0523	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0524	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0567	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0568	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0569	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0602	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0608	38

Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0610	38
Saint-Martin-d'Hères	1	BN	0614	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :640715.5093122903, Lat. :5650537.893581629

Superficie estimée :

30745 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS GOUBET S.A. (TRANSPORTS) à NOYAREY

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Nom : GOUBET S.A. (TRANSPORTS)

Adresse : rd1532

Commune principale : NOYAREY (38281)

Communes secondaires Non renseigné

Activités : 69.12 - Camionnage et transport routier de marchandises en zone courte

Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00107850101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Les Transports GOUBET ont exercé une activité de lavage de citernes routières sur ce terrain.

Suite à la cessation d'activité, les Transport GOUBET ont fait réaliser des travaux de dépollution des sols sur le site. Une zone polluée aux hydrocarbures et BTEX n'a toutefois pas été traitée en raison de la présence d'une dalle béton qui a limité la progression de l'excavation.

Il demeure donc au droit du site une pollution résiduelle significative des sols en bord de fouille Nord (6200 mg/kg en HCT, 16 mg/kg en BTEX).

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Description³ : Dans le cadre de sa cessation d'activité, la société GOUBET a fait réaliser des investigations environnementales des sols et des eaux souterraines au droit de son site entre 2011 et 2014.

Le diagnostic environnemental avait mis en évidence une pollution (HCT, BTEX) localisée dans les sols au niveau des anciennes cuves de gazole, jusqu'à une profondeur de 2,5 – 3 m (toit de la nappe).

En 2015, la société GOUBET a fait excaver et éliminer environ 850 T de terres polluées vers le biocentre de Château Gaillard dans l'Ain (01).

Les résultats d'analyses du fond de fouille Nord étant très élevées (18000 mg/kg en HCT, 22 mg/kg en BTEX), l'inspection a demandé de poursuivre l'excavation sur 50 cm environ, afin de parvenir au toit de la

nappe, et d'élargir la fouille au Nord.

Un nouveau contrôle a dès lors été réalisé mi-juin 2015, mettant en évidence un résiduel de pollution considérablement abaissé (600 mg/kg en HCT, 4 mg/kg en BTEX). Seule une valeur en bord de fouille Nord reste sensiblement élevée (6200 mg/kg en HCT, 16 mg/kg en BTEX), la présence d'une dalle béton rendant toutefois difficile la progression des excavations et l'élargissement de la fouille. Les travaux de dépollution ont alors été arrêtés.

Le remblaiement de la zone excavée a alors été opéré d'une part avec des matériaux d'apport externe (matériaux de carrière), d'autre part avec les remblais présents en bordure ouest du site, après analyse de leur qualité.

Les pollutions résiduelles en HCT et BTEX ont été jugées compatibles avec l'usage futur du site (industriel).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

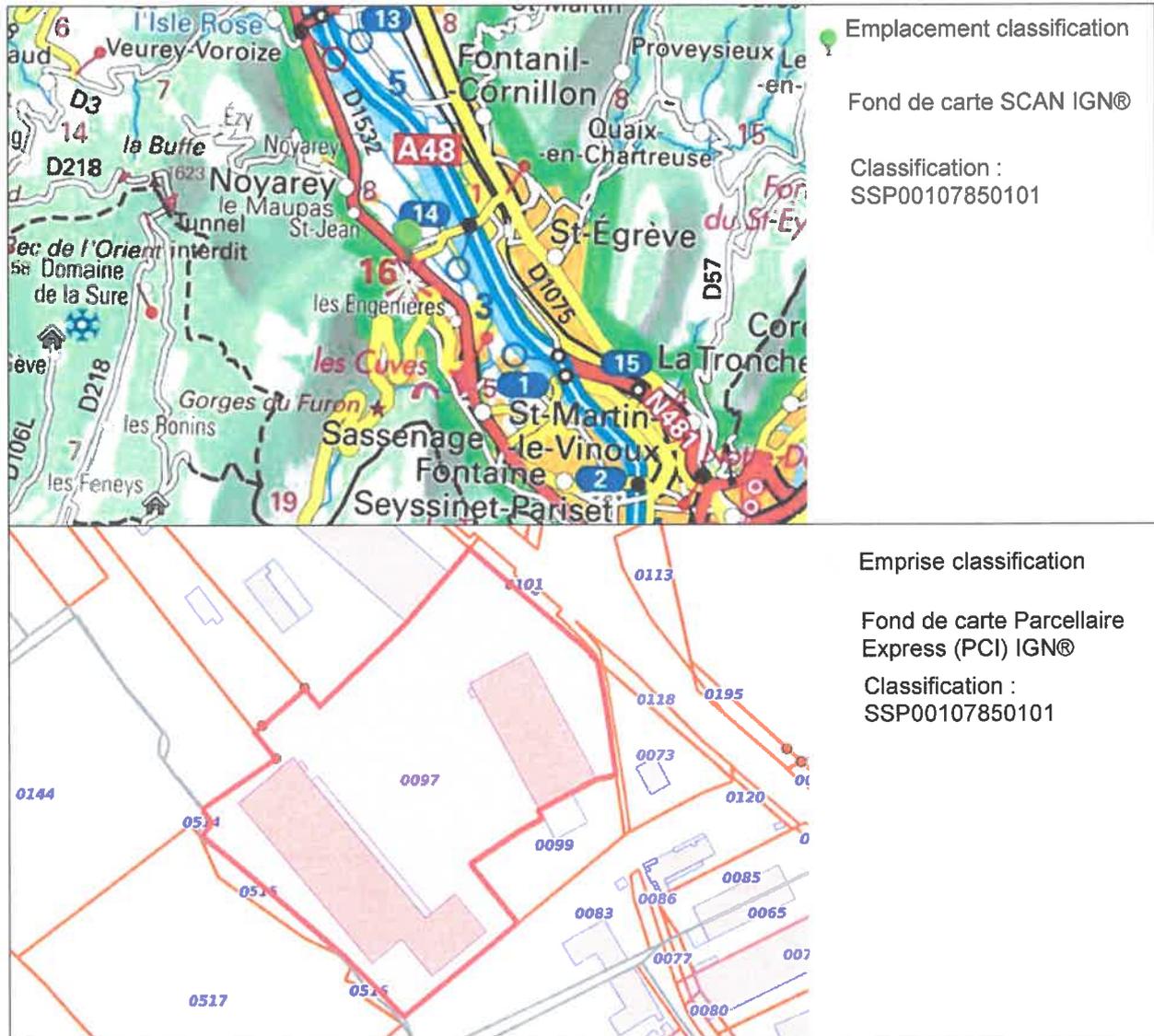
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Noyarey	1	AW	0097	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde (Web Mercator) :

Long. :628591.4395581078, Lat. :5657797.376767201

Superficie estimée :

17997 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS EUROMASTER FRANCE à SAINT MARTIN D'HERES

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 07/12/2021

Nom : EUROMASTER FRANCE
Adresse : 91AV GABRIEL PERI
Commune principale : SAINT MARTIN D'HERES (38421)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 45.31Z - Commerce de gros d'équipements automobiles
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 09/12/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP06969920101
Ancien identifiant SIS : Non renseigné
Description¹ : Des investigations de sol au droit de la parcelle AH 223 ont mis en évidence des impacts en hydrocarbures et HAP (Naphtalène) dans les sols jusqu'à 5 m de profondeur, ainsi que la présence d'une fosse creusée dans une couche d'argile contenant divers déchets (ordures ménagères incinérées, gravats, morceaux de câbles en cuivre, chaussures, os...) et une grande quantité de fragments de fibrociment (amiante).

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/12/2021

Description³ : Le terrain a accueilli, à partir de 1967, la société PIOT PNEU pour une activité de commerce de pneus. En 1994, le site a été repris par la société EUROMASTER pour une activité de commerce d'équipements automobiles. Le garage EUROMASTER a été fermé en décembre 2017 suite à un incendie. Ces entreprises n'étaient pas classées ICPE.

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du site, des investigations de sol ont mis en évidence des impacts en hydrocarbures et HAP (Naphtalène) dans les sols jusqu'à 5 m de profondeur, ainsi que la présence d'une fosse creusée dans une couche d'argile contenant divers déchets (ordures ménagères incinérées, gravats, morceaux de câbles en cuivre, chaussures, os...) et une grande quantité de fragments de fibrociment (amiante).

Cette fosse aurait été creusée par une briqueterie dans les années 1940, puis remblayée par l'apport de divers déchets dont la provenance n'est pas identifiée, mais sans lien avec les activités de PIOT PNEU et d'EUROMASTER.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

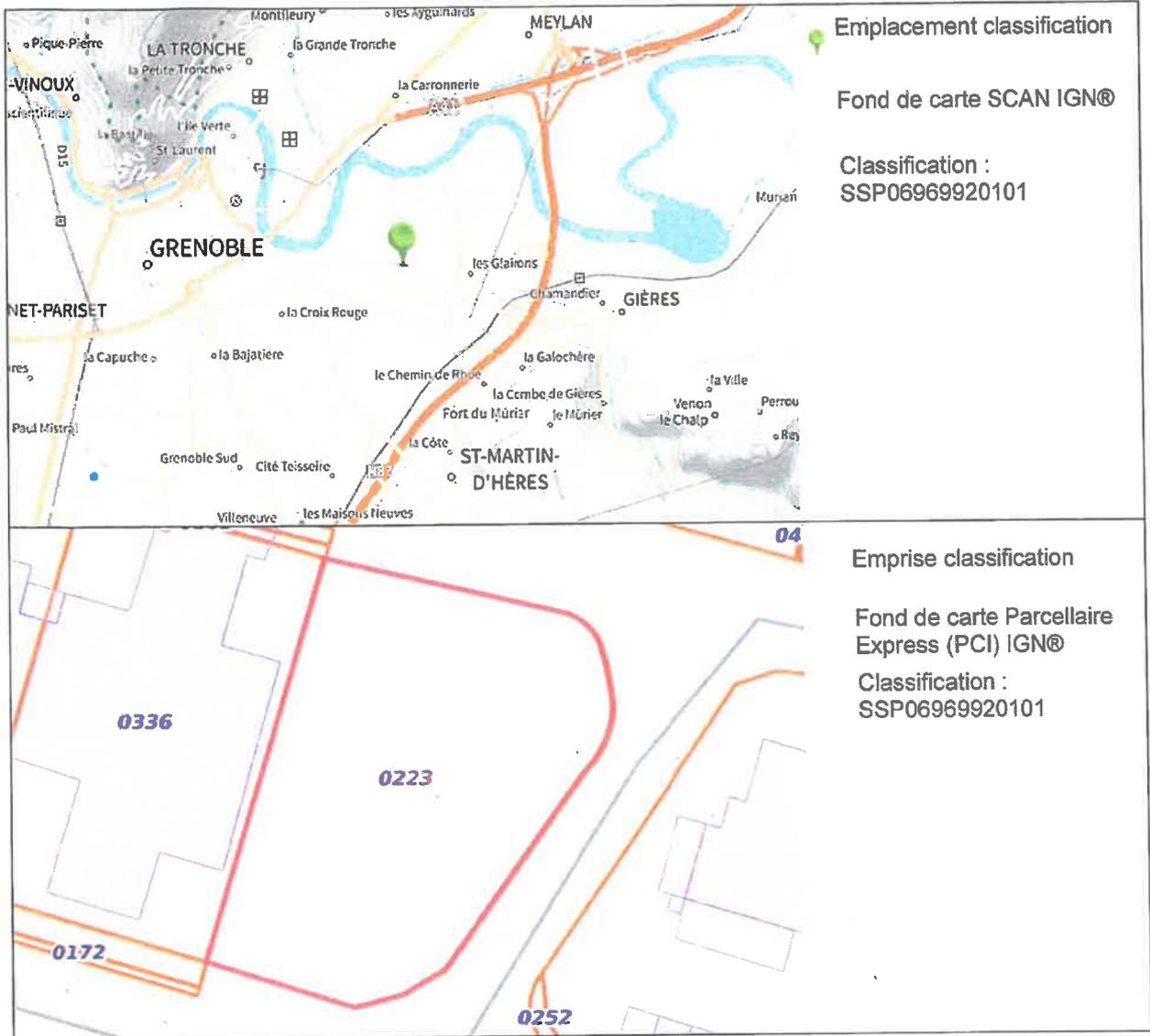
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Saint-Martin-d'Hères	1	AH	0223	38

Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP06969920101

Emprise classification

Fond de carte Parcellaire
Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP06969920101

Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :641372.8311594285, Lat. :5650914.600267073

Superficie estimée :

277.1 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS MINATEC (site GEG INPG) à GRENOBLE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 08/10/2021

Nom : MINATEC (site GEG INPG)
Adresse : nullr Pierre Sémard - Av Félix Esclangon
Commune principale : GRENOBLE (38185)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : J1 - Cokéfaction, usines à gaz
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 03/01/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00094670102

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Le site MINATEC (GEG, INPG) se situe au droit de terrains de l'ancienne usine à gaz de Grenoble.
Dans le cadre du projet MINATEC, la Ville de Grenoble a fait réaliser des diagnostics environnementaux au droit du projet entre 2000 et 2003. Ces diagnostics ont mis en évidence la présence de fosses à goudron non purgées et d'une pollution des sols et des eaux souterraines en BTEX, HAP et hydrocarbures.

Des travaux de dépollution ont été réalisés par la Ville de Grenoble entre 2003 et 2006 :

Les travaux de dépollution de la partie INPG ont été réalisés en 2003 et ont fait l'objet du rapport ANTEA 32791/A de mars 2004.

Les travaux de dépollution de la partie GEG ont été réalisés en deux temps :

- en 2003, traitement de la fosse à goudron de la zone B (ancien atelier goudrons) qui a fait l'objet du rapport ANTEA 33107/A de mars 2004 ;
- en 2006, traitement de la fosse à goudron de la zone A (ancienne fosse à goudrons), élimination des cuves de l'ancienne station service et traitement par venting de la zone C (ancien réservoir à benzol), qui ont fait l'objet du rapport ANTEA 47093/A de juillet 2007.

Compte-tenu de la présence de bâtiments existants lors des travaux de dépollution et construits à proximité ou en partie sur les anciennes fosses à goudrons du site GEG, certaines fosses n'ont pas pu être purgées :

- En zone B, l'ancienne fosse à goudrons se prolonge sous le bâtiment GEG et n'a donc pas pu être purgée ;
- En zone A, la fosse a été purgée, mais les terres situées à proximité

immédiate des bâtiments n'ont pas pu être totalement enlevées en raison des contraintes de stabilité de ces bâtiments ;

- En zone C, la présence de goudrons mise en évidence lors du traitement par le dispositif de venting n'a pas pu être enlevée compte tenu de la proximité des bâtiments.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 08/10/2021

Description³ :

Pour son projet MINATEC, la Ville de Grenoble a fait réaliser une étude historique, un diagnostic des sols et une évaluation des risques sanitaires. Ces études ont fait l'objet d'une tierce-expertise par l'INERIS. À l'issue de ces études, le préfet de l'Isère a pris les arrêtés préfectoraux n°2003-04762 du 13 mai 2003 et n°2004-01276 du 28 janvier 2004 prescrivant à la Ville de Grenoble :

- la réalisation de travaux de dépollution sur la partie GEG et la partie INPG du site ;
- la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit du site, ainsi que la surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments GEG et INPG de manière à s'assurer que les hypothèses retenues pour l'évaluation des risques sanitaires restent valides dans le temps.

Les travaux de dépollution de la partie INPG ont été réalisés en 2003. Les travaux de la partie GEG ont été réalisés en deux temps, en 2003, puis en 2006.

Compte-tenu de la présence de bâtiments existants lors des travaux de dépollution, une fosse à goudrons située en partie sous le bâtiment GEG n'a pas pu être purgée, les terres situées à proximité immédiate des bâtiments GEG n'ont pas pu être totalement enlevées en raison des contraintes de stabilité de ces bâtiments. Par conséquent, une évaluation des risques sanitaires a été réalisée. Celle-ci conclut à un risque acceptable pour usage industriel.

Une surveillance de la qualité de l'air ambiant dans les bâtiments GEG et INPG a été mise en place entre 2011 et 2018, à raison de 3 campagnes par an, pour s'assurer que les hypothèses retenues pour l'évaluation des risques sanitaires restent valides dans le temps. En outre, une surveillance trimestrielle de la qualité des eaux souterraines au droit du site a été mise en place entre 2007 et 2018.

Les résultats de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments GEG et INPG sur les quatre dernières années montrent que les valeurs mesurées sont inférieures aux valeurs de gestion R1, à l'exception du benzène.

En effet, du benzène est régulièrement mesuré en concentration supérieure à la valeur réglementaire ($2 \mu\text{g}/\text{m}^3$) au point de prélèvement P2 (bureau INPG au-dessus du parking). Ces concentrations sur les deux dernières années restent toutefois inférieures à la valeur OQPAI-P90 ($5,7 \mu\text{g}/\text{m}^3$) et sont globalement stables. Les concentrations retrouvées dans les bâtiments ne proviendraient pas du dégazage du milieu souterrain impacté en amont du site, mais seraient influencées par la volatilisation des gaz d'échappement depuis le parking souterrain, la pollution de l'air extérieur et les activités du bâtiment.

Le benzène étant une substance cancérigène sans seuil, il convient de réduire les concentrations à un niveau aussi bas que raisonnablement possible. Aussi, l'inspection des installations classées et l'ARS ont

recommandé à la Ville de Grenoble :

- de vérifier le bon fonctionnement de la ventilation des bâtiments, et particulièrement du bâtiment INPG, et de s'assurer de l'entretien régulier des installations de ventilation ;
- de vérifier les lieux de sortie de la ventilation du parking et l'entrée d'air de la ventilation du bâtiment INPG ;
- que les locaux doivent être régulièrement aérés en évitant les heures de fort trafic routier ;
- d'éviter l'usage de produits pouvant être à l'origine d'émissions de polluants ;
- d'aérer pendant et après l'utilisation de produits chimiques ;
- de s'assurer qu'il n'y a pas de poste de travail permanent dans le parking souterrain.

Concernant la surveillance des eaux souterraines, les résultats d'analyse mettent en évidence la présence d'une phase libre dense non aqueuse de 1 à 4 cm d'épaisseur en fond du piézomètre Pz10 sur certaines campagnes de mesures. L'analyse de cette phase montre qu'il s'agirait probablement de résidus de l'ancienne usine à gaz, de type goudron. Les résultats d'analyses des eaux souterraines montrent également des teneurs importantes en BTEX, HAP et hydrocarbures C10-C40 au droit du Pz10 et dans une moindre mesure en aval/latéral hydraulique au Pz14. Les teneurs en COHV restent quant à elles globalement faibles et sont du même ordre de grandeur sur l'ensemble des piézomètres.

Les résultats sont globalement stables sur les quatre dernières années de surveillance.

Considérant les teneurs importantes en BTEX, HAP et hydrocarbures C10-C40 sur certains piézomètres, il convient de s'assurer que les eaux souterraines au droit du site ne sont pas utilisées pour un usage sensible. À ce titre, l'inspection des installations classées propose de classer en SIS (Secteur d'Information des Sols) les terrains de l'ancienne usine à gaz de Grenoble afin de garder la mémoire des pollutions résiduelles présentes dans les sols (goudrons notamment) et de l'état des eaux souterraines.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

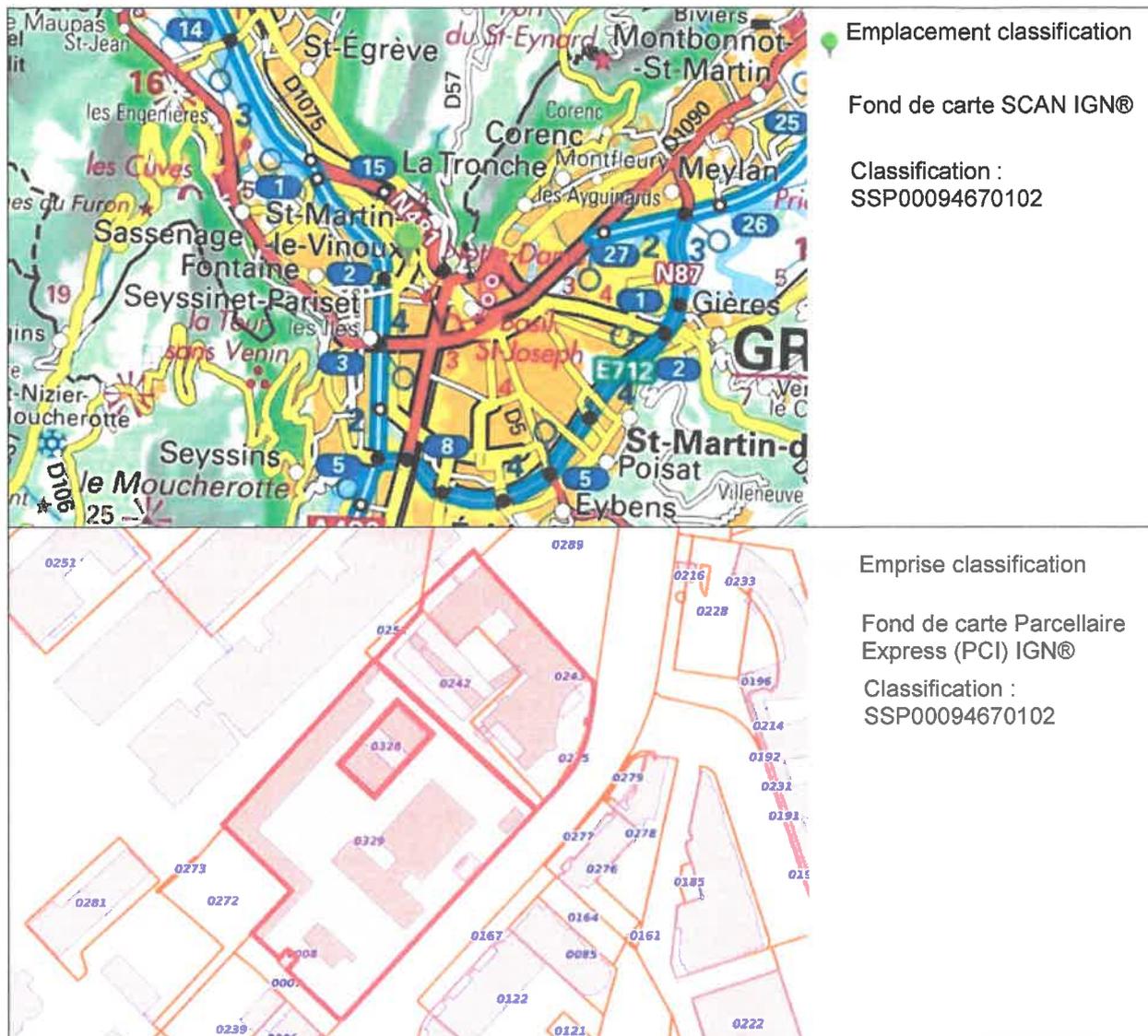
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	AI	0242	38
Grenoble	1	AI	0243	38
Grenoble	1	AI	0245	38
Grenoble	1	AI	0328	38
Grenoble	1	AI	0329	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :635557.7403774114, Lat. :5652180.822984524

Superficie estimée :

24045 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SÉCTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS DECHARGE PRESQU'ILE GRENOBLE à GRENOBLE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 14/10/2021

Nom : DECHARGE PRESQU'ILE GRENOBLE

Adresse : nullNON RENSEIGNE

Commune principale : GRENOBLE (38185)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : Non renseignée

Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 04/01/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP5218900101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Lors des travaux préparatoires à la réalisation d'un échangeur de l'A480 sur la presqu'île de Grenoble, il a été constaté que la pointe de la Presqu'île avait accueilli dans les années 1950 à 1970 une ancienne décharge publique.

Des analyses des sols montrent qu'au droit de l'ancienne décharge publique sont présents divers déchets et les sols présentent de fortes concentrations en hydrocarbures, HAP, PCB et métaux. Dans une moindre mesure sont également identifiés des BTEX, COHV et des pesticides.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 26/10/2021

Description³ : Lors des travaux préparatoires à la réalisation d'un échangeur de l'A480 sur la presqu'île de Grenoble, la société d'autoroutes AREA a découvert une zone de déchets sur la parcelle AB21 du cadastre de la Ville de Grenoble. AREA a réalisé des prélèvements de sols à fins d'analyse. Plusieurs échantillons présentent des teneurs en PCB et métaux importants. 7 échantillons sur les 78 prélevés présentent une concentration en PCB supérieure à 50 mg/kg. La parcelle AB21 sur laquelle la pollution été découverte est propriété du CEA depuis 1970. En effet, cette parcelle AB21 a été cédée par l'État au CEA le 02 mars 1970.

Des photos aériennes de 1948 à 1970 montrent que l'ensemble de la pointe de la Presqu'île, après avoir été remodelée, a été remblayée par des déchets. Des documents d'archives de la Ville de Grenoble font également mention de cette zone utilisée comme décharge publique. Il apparaît donc que le CEA n'est pas à l'origine du stockage de ces déchets.

Bien que n'étant pas à l'origine de ces déchets, le CEA a entrepris des analyses de sols, gaz du sol et d'eaux souterraines au droit de la parcelle AB21, ainsi qu'au droit des parcelles AB18 et AB19 dont le CEA est également propriétaire. Des analyses de sol et de gaz du sol ont également été réalisées au droit des parcelles non cadastrées situées au niveau de la pointe de la Presqu'île.

Dans les sols, les résultats d'analyses montrent de fortes concentrations en hydrocarbures, HAP, PCB et métaux. Dans une moindre mesure sont également identifiés des BTEX, COHV et pesticides.
Dans les eaux souterraines, il n'est pas constaté d'anomalies significatives.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

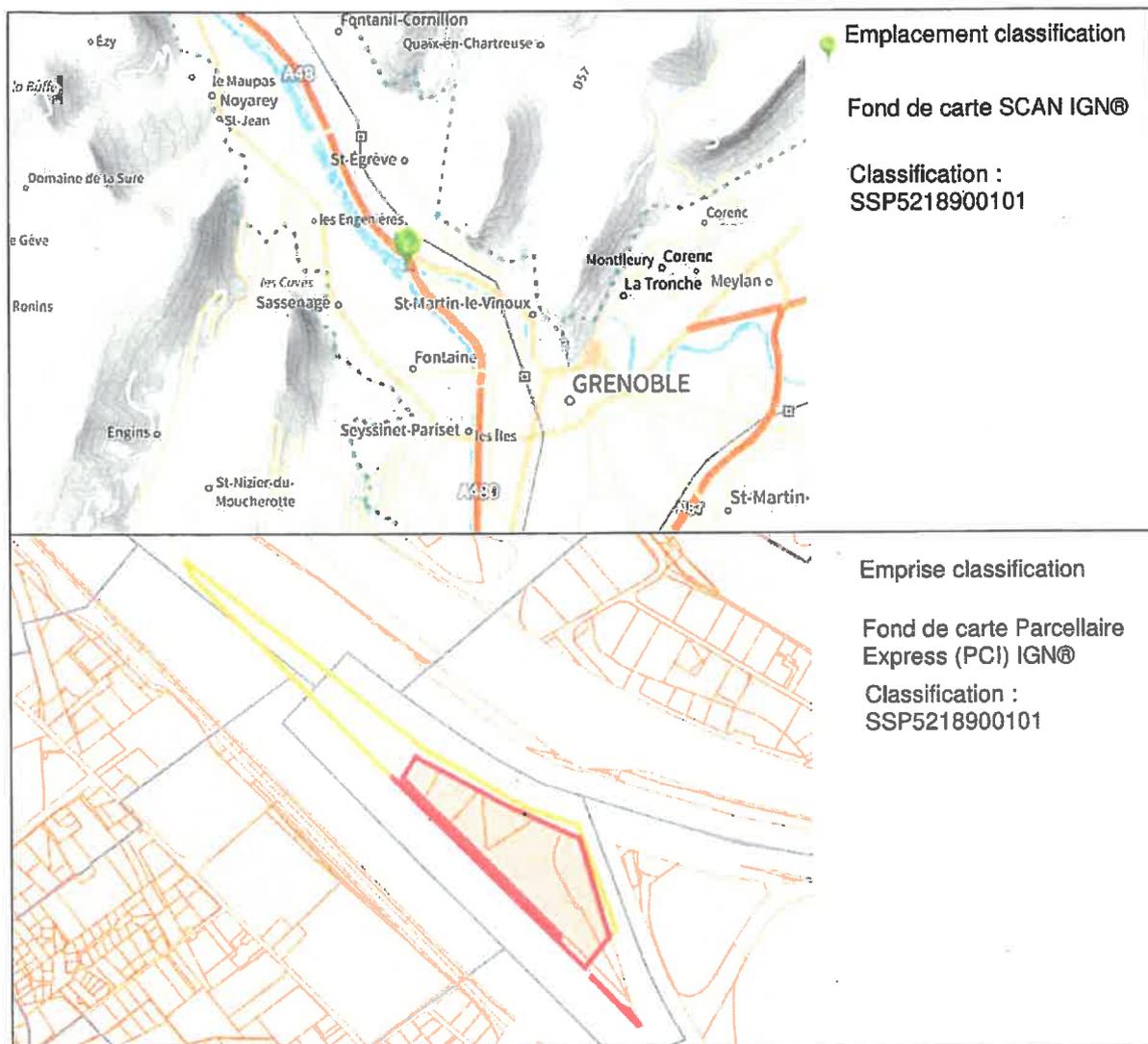
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Grenoble	1	AB	0012	38
Grenoble	1	AB	0013	38
Grenoble	1	AB	0014	38
Grenoble	1	AB	0016	38
Grenoble	1	AB	0018	38
Grenoble	1	AB	0019	38
Grenoble	1	AB	0020	38
Grenoble	1	AB	0021	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :632667.4265858362. Lat. :5654724.556171064

Superficie estimée :

49865 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS VFT SARL à VIZILLE

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 27/10/2021

Nom : VFT SARL
Adresse : r de la terrasse
Commune principale : VIZILLE (38562)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : H - Mécanique, traitements des surfaces
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 27/10/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00117280101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Le terrain exploité par la société VFT présente des pollutions significatives aux hydrocarbures, HAP, COHV et métaux lourds.

La société VFT a été placée en liquidation judiciaire puis radiée du registre du commerce le 28/11/2017 sans réhabiliter le site.

Des opérations de dépollution partielle ont été réalisées par le Conseil Général de l'Isère, mais il demeure sur le site des pollutions significatives des sols.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 27/10/2021

Description³ :

En 2013, dans le cadre du projet d'aménagement « Séchilienne Moyenne et Basse Romanche », la base vie et la plate-forme travaux du SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère) se sont implantées temporairement sur une grande partie du site VFT. Dans ce cadre, une convention de mise à disposition a été signée avec le Conseil Général de l'Isère, laquelle mentionne que le preneur, en l'occurrence le SYMBHI, s'engage à remettre, au terme de la convention, le terrain en l'état initial notamment du fait des dégradations survenues de son fait ou du fait des personnes ou entreprises utilisant le site.

En revanche, cette convention ne met pas à la charge du SYMBHI la remise en état du site du fait des dégradations résultant des activités exercées précédemment sur le site, notamment par la société VFT,

droit de la zone de la cuve de gasoil et du poste de distribution (zone Z3). Ces travaux ont notamment intégré l'excavation d'un volume total de 850 m³ de terres impactées, présentes sous et à proximité immédiate de la cuve et du poste de distribution. Les résultats d'analyses montrent une teneur en HCT de 1 100 mg/kg et 1 700 mg/kg en bords de fouilles et de 87 mg/kg d'HAP en fond de fouille.

Un arrêté préfectoral du 22/01/2014 a imposé au liquidateur de la société VFT la réalisation d'investigations environnementales complémentaires et la mise en œuvre de travaux de dépollution des principales zones polluées.

La société VFT a été radiée du registre du commerce le 28/11/2017 sans satisfaire aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22/01/2014.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

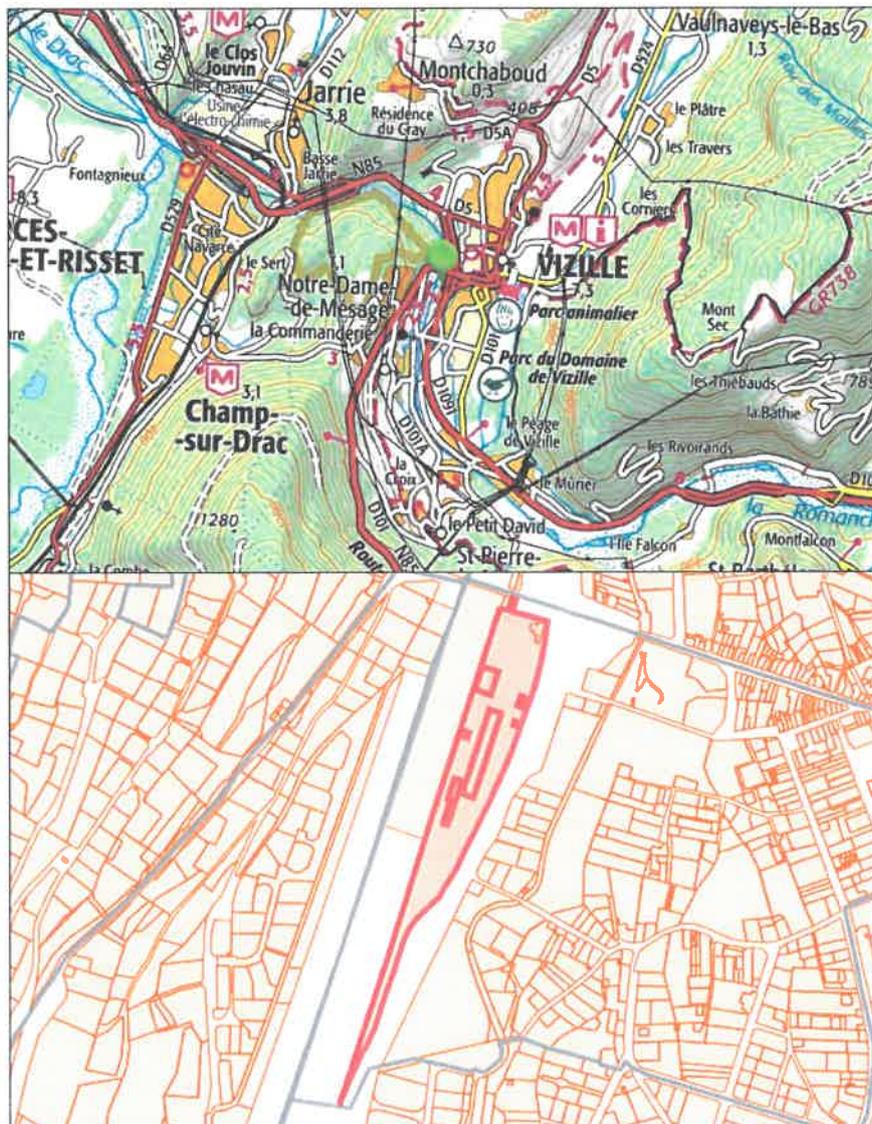
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Vizille	1	AM	0571	38
Vizille	1	AM	0572	38
Vizille	1	AM	0573	38
Vizille	1	AM	0575	38
Vizille	1	AM	0577	38
Vizille	1	AM	0625	38

Plans cartographiques :



Emplacement classification

Fond de carte SCAN IGN®

Classification :
SSP00117280101

Emprise classification

Fond de carte Parcellaire
Express (PCI) IGN®

Classification :
SSP00117280101

Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :641793.162159271, Lat. :5633290.414322818

Superficie estimée :

27044 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS ALP'IMPRIM à LE PONT DE CLAIX

Description du établissement

Date de dernière mise à jour des informations : 26/10/2021

Nom : ALP'IMPRIM
Adresse : 3r champollion
Commune principale : LE PONT DE CLAIX (38317)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 17.21B - Fabrication de cartonnages
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 04/01/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00120160101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : La société ALP'IMPRIM a cessé son activité d'imprimerie de labour le 09 juillet 2013 suite à son placement en liquidation judiciaire. Cette société a été radiée du registre du commerce le 10 juillet 2018 pour insuffisances d'actifs.

La mise en sécurité du site semble assurée, mais avec toutefois une incertitude sur la présence d'une ancienne cuve de fioul dans le sous-sol du bâtiment.

Les diagnostics environnementaux réalisés au droit du site mettent principalement en évidence la présence de COHV, de BTEX et d'hydrocarbures volatils dans les gaz du sol.

Il est également détecté des pollutions modérées en HAP, cuivre et hydrocarbures dans les sols.

Les eaux souterraines présentent des impacts en COHV dont l'origine est vraisemblablement extérieure au site ALP'IMPRIM.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 28/10/2021

Description³ : La société Alp'Imprim a cessé son activité d'impression, de façonnage et de cartonnage le 09 juillet 2013 en raison de son placement en liquidation judiciaire.

Le liquidateur a fait procéder à la mise en sécurité du site et à un diagnostic de pollution des sols (étude Artelia - juin 2013 - 15 sondages au total). De faibles teneurs en hydrocarbures totaux ont été mesurées sur 10 sondages (entre 20 et 690 mg/kg). Une forte teneur en cuivre (900mg/kg) a été mesurée, mais très ponctuellement au niveau de l'ancienne activité de la société Radiocelar (fabrication de transistors).

En janvier 2014, 10 nouveaux sondages sols et cinq mesures de gaz dans les sols ont donc été effectués. Les sondages n'ont mis en évidence aucune source sol. Cependant des concentrations non négligeables de gaz dans les sols ont été mesurées (de 1,38 mg/m3 en COHV, 0,23 mg/m3 en BTEX et jusqu'à 17,26 mg/m3 en hydrocarbures volatils).

Par conséquent, deux campagnes d'analyses des eaux souterraines ont été réalisées en septembre 2015 et février 2016 (3 piézomètres). Les résultats d'analyses montrent un impact des eaux souterraines en solvants chlorés (COHV) dès l'amont du site. Les 3 ouvrages présentent des concentrations du même ordre de grandeur. Il n'est pas détecté de contamination aux hydrocarbures, ni aux BTEX.

Compte tenu du sens d'écoulement des eaux souterraines, le site ALP'IMPRIM n'apparaît pas à l'origine de la pollution de la nappe. La pollution aux COHV semble provenir du source extérieure au site, située en amont hydraulique.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

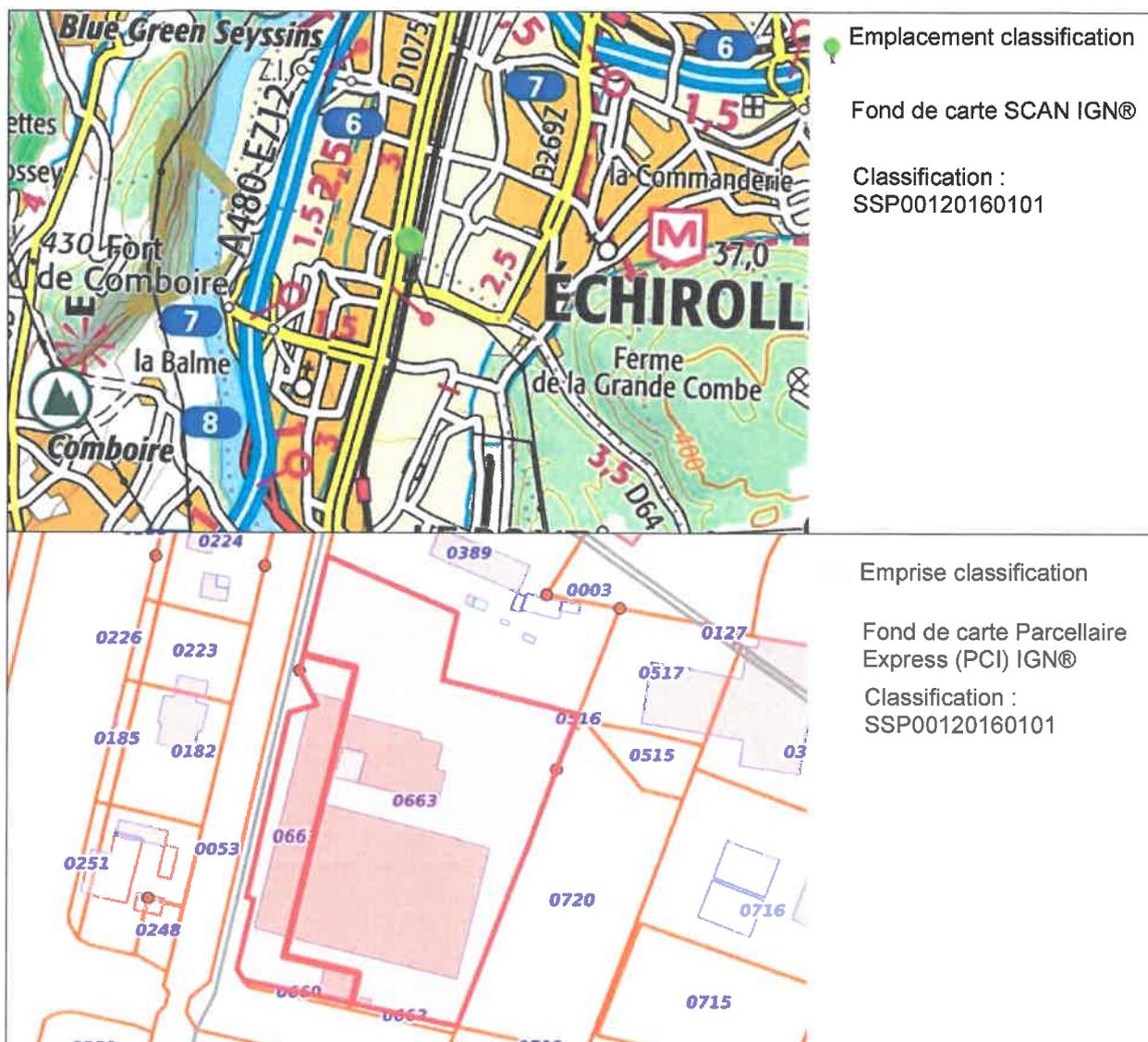
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Le Pont-de-Claix	1	AL	0661	38
Le Pont-de-Claix	1	AL	0663	38

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
(Web Mercator) :

Long. :634959.2461878029, Lat. :5643374.404888395

Superficie estimée :

12663 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

